



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 septembre 2021
19 heures 00

GF/SP

N° 002743

Direction Générale
des Services - Contrat
de relance et de
transition écologique
(CRTE) - Autorisation
de signature

Affiché le : 27/09/21

Le mardi 21 septembre 2021 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 15 septembre 2021, s'est tenu au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Véronique ARNAUD-DELOY**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Sylvie TURC (8ème adjoint) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE :

ABSTENTION(S) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire du Premier Ministre en date du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) ;

Vu la délibération n°CC-2021-88 en date du 17 juin 2021 de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon autorisant le Président à signer le CRTE avec l'État et les partenaires ;

Vu le Contrat de relance et de transition écologique du Pays d'Apt Luberon signé le 22 juillet 2021 ; à l'issue d'une concertation menée par les services de l'État associant le Pays d'Apt Luberon et ses communes membres ;

Considérant que le Contrat de Relance et de Transition écologique est un contrat global, intégré et pluriannuel qui vise à associer les territoires au plan de relance avec pour enjeux de :

- *Décliner un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme ;*
- *Simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités ;*
- *Illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.*

Considérant que le premier objectif du Contrat de Relance et de Transition écologique est la construction d'un *nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les collectivités territoriales*. Il a vocation à *remplacer progressivement les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques* ;

Considérant que le périmètre du contrat de relance et de transition écologique a été défini à l'échelle de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon. Toutefois, il est précisé que *les projets ou actions pourront être portés en maîtrise d'ouvrage communale* ;

Considérant, qu'il est précisé que ces contrats seront évolutifs ; en effet, des priorités pourront être inscrites dès le début du contrat, ou être ajoutées au cours de son exécution. Un projet de territoire est un document vivant ; le contrat ne doit donc pas figer, pour les cinq prochaines années, les orientations et engagements des signataires dans une liste de fiches action écrites en 2021 ;

Les CRTE formaliseront les moyens financiers engagés, ainsi que les moyens mobilisés en matière d'ingénierie et d'animation. Les financements proviendront de France Relance, et des différentes dotations aux collectivités (exemples : DSIL, DETR, autres dotations ministérielles et des opérateurs de l'Etat, etc.). Il s'agit donc de mutualiser des crédits prévus dans le cadre de programmes nationaux ;

Considérant que quatre objectifs stratégiques ont été retenus :

- Développer les mobilités durables,
- Accélérer la sobriété énergétique,
- Préserver et valoriser les patrimoines naturels, paysagers et bâtis
- Améliorer le cadre de vie au quotidien et favoriser l'emploi.

Considérant qu'au total, ce sont plus de 120 actions que nous avons recensées à l'échelle du territoire qui pourraient être fléchées vers l'un ou l'autre des dispositifs, en fonction des priorités stratégiques de l'État et des territoires ;

Madame le maire propose au conseil municipal de délibérer.

**LE CONSEIL
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le CRTE du Pays d'Apt Luberon avec l'État et les partenaires.

AUTORISE Madame le Maire à signer le CRTE, ainsi que tout document afférant à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME,

**LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY**

